

ANNONCES. — L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces. — ANNONCES

4.269	4.272	4.273	4.278	4.285	4.295
4.297	4.304	4.367	4.382	4.387	4.458
4.463	4.791	4.793	4.798	4.807	4.839
4.857	4.858	4.867	4.868	4.999	5.126
5.302	5.325	5.338	5.755	5.766	5.796
5.806	5.814	5.818	5.838	5.839	5.840
5.890	5.922	5.933	5.975	5.981	5.984
5.988	6.004	6.028	6.030	6.038	6.016
6.052	6.056	6.062	6.063	6.071	6.077
6.088	6.098	6.102	6.105	6.113	6.117
6.119	6.190	6.194	6.205	6.207	6.211
6.232	6.247	6.250	6.258	6.261	6.263
6.272	6.275	6.290	6.292	6.763	6.767
6.777	6.786	6.941	6.972	6.986	6.994
7.001	7.003	7.094	7.007	7.026	7.187
7.232	7.211	7.287	7.291	7.296	7.301
7.313	7.360	7.379	7.380	7.393	7.395
7.399	7.400	7.423	7.426	7.431	7.449
7.465	7.551	7.566	7.589	7.595	7.609
7.611	7.614	7.626	7.651	7.660	7.630
7.688	7.703	7.724	7.757	7.788	7.796
7.812	7.829	7.837	7.866	7.932	7.935
8.067	8.083	8.085	8.128	8.132	8.150
8.167	8.168	8.188	8.194	8.230	8.266
8.293	8.324	8.333	8.342	8.343	8.349
8.368	8.375	8.388	8.390	8.402	8.408
8.412	8.446	8.454	8.478	8.479	8.500
8.505	8.512	8.533	8.558	8.576	8.613
8.636	8.653	8.662	8.665	8.678	8.687
8.731	8.737	8.761	8.771	8.774	8.788
8.801	8.806	8.815	8.841	8.843	8.866
8.868	8.870	8.922	8.953	8.954	8.958
8.960	8.966	8.968	8.989	8.991	8.993
9.000	9.001	9.003	9.008	9.016	9.026
9.028	9.057	9.059	9.066	9.068	9.084
9.091	9.112	9.120	9.136	9.149	9.153
9.154	9.214	9.233	9.303	9.320	9.339
9.425	9.426	9.518	9.519	9.529	9.531
9.543	9.562	9.563	9.666	9.677	9.693
9.795	9.854	9.891	9.912	9.922	9.954
9.970	9.980	10.082	10.149	10.160	10.164
10.166	10.183	10.191	10.205	10.214	10.217
10.225	10.227	10.255	10.355		

Ces bons seront remboursés au pair, soit à 500 fr., sous déduction des impôts, coupon à échoir le 15 juillet de l'année suivant celle où a eu lieu le tirage attaché, à la Société générale de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris.

**OBLIGATIONS DE 500 FRANCS, 6 1/2 0/0 NET**

Les 113 obligations à amortir en 1936 ont été rachetées en bourse, la compagnie ayant usé du droit qu'elle s'était réservé lors de l'émission.

Ont été amorties aux tirages précédents et n'ont pas encore été présentées au remboursement, les obligations portant les numéros suivants:

Remboursables au 1<sup>er</sup> janvier 1930  
(Tirage du 22 mai 1929).  
253 2.157

Ces obligations seront remboursées au pair soit à 500 fr., net de tous impôts, coupon à échoir le 1<sup>er</sup> juillet 1930 attaché, à la Société générale de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris.

**AVIS DIVERS**

**CHANGEMENT DE NOM**

En vertu des articles 4, 5 et 6 de la loi du 11 germinal de l'an XI, M. HANACHOWICZ (Isaac), né à Zgierz (Pologne), le 18/30 mai 1897, et ayant acquis la nationalité française par décret de M. le Président de la République en date du 6 juillet 1931, désire faire changer son nom et s'appeler désormais HANAC.

**AVIS D'ADJUDICATIONS**

**MARINE NATIONALE**

**AVIS DE CONCOURS**

Un concours est ouvert au port de Lorient pour l'emploi de maitre tailleur.

Les demandes d'admission à concourir devront parvenir au chef du service des vivres et du matériel à Lorient, avant le 10 août 1936.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser au service des vivres et du matériel, port de Lorient.

**MARINE NATIONALE**

DIRECTION DU SERVICE DE SANTÉ  
CHERBOURG

**AVIS DE TRAITÉ DE GRÉ A GRÉ**

Le jeudi 30 juillet 1936, à seize heures précises, au bureau du médecin principal adjoint au directeur du service de santé, à Cherbourg, il sera procédé à l'ouverture des soumissions pour la fourniture de 856 paires de sandales en cuir pour malades, à livrer dans la salle des recettes d' service de santé des ports ci-après:

Cherbourg .....	240 paires.
Brest .....	210 —
Lorient .....	170 —
Rochefort .....	206 —

Total..... 856 paires.

La livraison aura lieu dans un délai de quatre mois à compter du lendemain de la notification du marché.

Valeur approximative du cautionnement: 700 fr.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et pour tous renseignements complémentaires, à la direction du service de santé à Cherbourg (bureau des marchés).

**Ministère de la guerre.**

**MANUFACTURE NATIONALE D'ARMES DE SAINT-ETIENNE**

ADJUDICATION à la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne, le 26 août 1936, à quatorze heures et demie précises, d'une fourniture de charbon pour générateurs à vapeur, en un lot de 3.000 tonnes.

Les pièces exigées pour concourir devront parvenir à la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne, 18, rue de Roanne, au plus tard, le 1<sup>er</sup> août 1936, avant dix heures (réunion de la commission d'admission, le 12 août 1936). La note de renseignements exigée devra parvenir le 1<sup>er</sup> août 1936.

Les cahiers des charges et les documents à consulter sont déposés au bureau des approvisionnements de la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne, 18, rue de Roanne, où l'on peut s'adresser pour obtenir tous autres renseignements.

La réadjudication des lots non adjugés aura lieu le 23 septembre 1936, à quatorze heures et demie précises.

Les candidats nouveaux devront fournir leurs

pièces, au plus tard, le 8 septembre 1936 (réunion de la commission d'admission, le 15 septembre 1936). Leur note de renseignements, le 8 septembre 1936.

**DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS**

(Art. 1<sup>er</sup> du décret du 16 août 1901.)

Prix des inscriptions des déclarations d'associations: 6 fr. la ligne  
(Décret du 2 septembre 1925, article 1<sup>er</sup>)

4 juin 1936 (récépissé du 26 juin 1936). CHASSE COMMUNALE D'UNIAS. But: repeuplement en gibier et répression du braconnage. Siège: au domicile du président, à Unias (Loire).

8 juin 1936. L'AVENIR BASTIDIEN. But: développer le goût de la musique et de l'éducation physique. Siège social: 46, quai de Queyries, Bordeaux-Bastide.

Déclaration du 8 juin 1936. LA LYRE BRESSANE. But: société musicale. Siège social: mairie du Miroir (Saône-et-Loire).

Préfecture de Saône-et-Loire, 8 juin 1936. UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE LA RÉGION CHAROLAISE. But: grouper les officiers de réserve pour le perfectionnement de leur instruction et la défense de leurs intérêts moraux et matériels. Siège: 14, avenue de la Gare, Paray-le-Monial.

9 juin 1936. AUBERGE DE LA JEUNESSE DE COMPIÈGNE. Objet: création, fonctionnement d'une auberge de la jeunesse. Siège social: 63, rue Saint-Lazare, Compiègne.

Par déclaration du 10 juin 1936 le TENNIS CLUB MALLEMORTAIS prend comme titre: ASSOCIATION SPORTIVE MALLEMORTAISE. Siège social: bar Comédia, à Mallemort (Bouches-du-Rhône).

13 juin 1936. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE RAI. But: répression et repeuplement. Siège: chez M. Granger (Médéric), à Corru, commune de Rai (Orne).

13 juin 1936. UNION DES AMPUTÉS DE GUERRE DES ARRONDISSEMENTS D'AURILLAC ET DE MAURIAC. But: entraide. Siège social: mairie d'Aurillac.

Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg du 15 juin 1936. DISTRICT DE LA MANCHE DE BASKET-BALL. But: organisation du basket. Siège: mairie de Cherbourg (Manche).

Déclaration du 15 juin 1936. AMICALE SPORTIVE DE MONTIGNY-LENGLAIN (A. S. D. M.). Objet: pratique des sports en plein air (football association). Siège social: mairie de Montigny-Lenglain (Aisne).

15 juin 1936. SOCIÉTÉ DES AMIS ET MÈRES DE FAMILLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE LA CHAUSSEE. Objet: bien-être et agrément des enfants qui fréquentent l'école. Siège: école maternelle de la Chaussée, à Chauny (Aisne).

15 juin 1936. LA GAITÉ COURBEVOISIENNE. But: société artistique. Siège: 1 bis, avenue Marceau, Courbevoie (Seine).

Déclaration à la sous-préfecture de Tlemcen du 16 juin 1936. TENNIS-CLUB DE NEMOURS. But: pratique du jeu de tennis. Siège social: chez M. Sahut, propriétaire, A Nemours.

Déclaration à la préfecture de l'Aube du 17 juin 1936. LE MARTIN PÊCHEUR. But: empêcher le dépeuplement de l'Aube et de l'Aujon et assurer le repeuplement de ces rivières. Siège: salle des fêtes des forges de Clairvaux, à Longchaamp-sur-Aujon (Aube).